

Jones Day conseille Cascades dans la cession de l'usine de Norampac Avot-Vallée.

Le cabinet d'avocats Jones Day a conseillé le groupe Cascades dans le cadre de la cession de son usine de Norampac Avot-Vallée située dans le nord de la France et détenue à 100 % par Cascades Canada Inc. L'usine a été cédée à OpenGate Capital, une société de financement par capitaux propres d'envergure mondiale, dont le siège est situé à Los Angeles et qui dispose d'un bureau principal à Paris. L'accord a été conclu le 18 février dernier et la réalisation de la cession des actions de la société est intervenue le 1er mars 2011.

L'usine de Avot-Vallée est spécialisée dans la fabrication du papier doublure, aussi appelé Testliner blanc, dont elle est le premier producteur français en termes de volume. La société Norampac Avot-Vallée affiche une production annuelle de plus de 145 000 tonnes et a le privilège de travailler avec les plus grands groupes européens.

Le groupe Cascades, acteur majeur dans la récupération de matières recyclables et la fabrication de produits verts d'emballage et de papiers tissu, exploitait l'usine de Norampac Avot-Vallée depuis 1987. Fondée en 1964, le groupe Cascades emploie près de 12 500 employés dans plus de 100 unités situées en Amérique du Nord et en Europe.

Dans le cadre de cette opération le groupe Cascades était conseillé par Jones Day :

- Sophie Hagège, associée, Audrey Bontemps et Raphaël Bloch (fusions-acquisitions), assistés de Jean-Michel Bobillo (droit social), Nathalie Marchand et Edouard Fortunet (propriété intellectuelle) et Stéphanie Curiel (financement).

Le groupe OpenGate Capital, représenté par Robert Lezec et Julien Lagrèze, était conseillé par Staub & Associés (Igor Doumenc, associé (corporate/fusions-acquisitions) et Thomas Beaugrand (propriété intellectuelle).